# Info-pêche No 47

#### Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit

Page 1 Editorial : trop de brochets dans le Léman ?
Page 2 Formation des pêcheurs: objectif 2009.

Pages 3 Apéritif de l'ouverture le 3 mars 2007 à Richelien: à l'occasion de l'ouverture, le Conseiller

d'Etat Robert CRAMER nous livre le bilan 2006 et les perspectives pour 2007 pour la pêche.

Pages 4 et 10 P'tites Nymphos: les brèves de la pêche, celles qu'on lit en premier !

Pages 5-6-7 Statistiques de la pêche en rivières: intéressantes comparaisons entre 2004 et 2005.

Page 8-9 Nouvelles de la FSP : les p'tites nymphos "fédérales"... à lire absolument !

Page 10 Arrêté sur le brochet: une décision qui fait débat.

Page 12 Adhésion à l'AGSP : viendé z'à l'AGSP !!

## **Editorial**

#### Feu libre sur le brochet ... pour ou contre ?

La commission intercantonale (GE-VD-VS) de la pêche sur le lac Léman a pris la décision de supprimer l'interdiction de la pêche du brochet durant la période de protection de cette espèce. Cette mesure a été prise malgré le préavis défavorable de la Commission de la Pêche genevoise mais avec la bénédiction d'un certain nombre des représentants des pêcheurs amateurs et l'appui des pêcheurs professionnels autour du Léman. Pourquoi ce désaccord entre pêcheurs?

Si ces dernières années l'augmentation des populations de brochets dans les eaux lémaniques est indiscutable, on peut tout de même s'interroger sur l'efficacité d'une telle mesure pour rétablir les populations d'ombles chevaliers et/ou de corégones qui seraient menacées par Esox lucius.

Dans ce domaine il est important de relativiser car les diverses sensibilités et intérêts en jeu (et les prises de position qui en découlent) nous semblent masquer le vrai problème qui, pour le lac Léman, réside surtout dans la très mauvaise situation pour la reproduction des Salmonidés qui perdure depuis de trop nombreuses années (omblières quasi inexistantes et rivières mal en point).

Finalement, la répartition quantitative entre les différentes espèces de poissons a toujours été soumise à des fluctuations importantes dues à de multiples facteurs souvent naturels mais aussi humains. Il est d'ailleurs assez piquant de constater qu'il y à une quinzaine d'années, le brochet faisait l'objet de repeuplements dans le Léman.

Finalement, il vaudrait mieux se battre pour maintenir et améliorer les zones de reproduction des Salmonidés, ou encore se décider à augmenter la taille légale de capture de la truite, qui pour ce poisson est actuellement fixée à 35 cm, ce qui est notablement insuffisant puisque dans le lac Léman les truites de cette dimension ne sont pas tout simplement pas encore en âge de se reproduire!

Maxime PREVEDELLO - président AGSP

# winterthur

**Winterthur-Assurances** Agence Principale du Sujet <u>www.winthertur.com/ch</u>



**Claude-Alain Neury** - Agent principal Assurances toutes branches :

Tél. : +41 22 716 06 06 Fax : +41 22 716 06 00

winterthur

Quai du Seujet 12

Case postale 5345 1211 Genève 11

Choses - RC - Véhicule - Ménage - Epargne - Risque - Bâtiment





#### Formation des pêcheurs: ça se précise

(M.P.) Les intenses consultations au sujet de la future formation des pêcheurs vont bon train. C'est en effet dès l'année 2009 que les nouveaux pêcheurs devront faire la "preuve de leurs compétences" avant de pouvoir acquérir un permis de pêche. Les "anciens" pêcheurs (ayant acquis le permis de pêche durant les 5 années précédant 2009) ne seront pas soumis à cette nouvelle directive fédérale. Cependant, s'ils désirent prendre le permis dans un autre canton où même à l'étranger, l'attestation de preuve de leurs compétence (réussite de l'examen) leur sera demandée. Donc, nous avons tous intérêt à passer cet examen. Ci-dessous de larges extraits tirés du "Journal Suisse de la Pêche" de la FSP d'avril 2007.

La FSP accepte des cours de formation obligatoires sur la protection des animaux et le contrôle des résultats. Mais elle plaide pour une attestation de connaissances conçue sur la base du brevet du pêcheur sportif qui a donné satisfaction. Dès le 1er janvier 2009, les pêcheurs sportifs âgés de plus de 14 ans qui souhaitent acquérir un permis de pêche valable plus d'un mois, devront être titulaires d'une attestation de connaissances. Pour prouver ces connaissances, il faudra - selon l'Office fédéral de l'environnement OFEV et l'Office vétérinaire fédéral OVF - suivre un cours de formation à l'issue duquel les résultats seront contrôlés (le mot « examen » a été évité). L'attestation de connaissances doit être valable dans tout le pays et reconnue à l'étranger. Sont libérés de l'obligation de prouver qu'ils ont des connaissances suffisantes, les pêcheurs qui, depuis 2004, ont acquis au moins une fois un permis de pêche d'une validité de plus d'un mois. Sont également exemptés de l'obligation d'attester leurs connaissances, les pêcheurs qui pratiquent la pêche libre (sans permis), les jeunes de moins de 14 ans et les détenteurs d'un permis valable pour une durée inférieure à un mois (permis de courte durée) ; ils doivent cependant s'informer en particulier des aspects de la pêche qui relèvent de la protection des animaux en consultant une brochure éditée à cet effet.

La nouvelle législation sur la protection des animaux a déclenché l'histoire de l'attestation de connaissances qui – selon l'OVF – devra être ancrée dans l'ordonnance sur **la protection des animaux**. La FSP s'est farouchement opposée à cette intention (voir JSP 2/07 et Info-pêche No 46). Elle approuve la formation, mais exige qu'elle ne fasse l'objet d'une réglementation que dans les dispositions fédérales et cantonales régissant **la pêche**.

Lors de sa séance du 24 février 2007, le Comité central (CC) de la FSP s'est occupé de de la prise de position concernant l'attestation. La proposition de l'OFEV d'introduire un cours obligatoire de huit heures assorti d'un « contrôle des résultats » a beaucoup fait parler. Après une intense discussion, le CC est arrivé unanimement à la conclusion que l'attestation de connaissances devait être conçue sur la base du brevet suisse du pêcheur sportif de la revue Petri-Heil. Ce brevet que près de 40'000 pêcheurs et pêcheuses ont réussi, donne entière satisfaction et permet l'étude individuelle (autodidacte). Le moyen didactique devrait être actualisé et complété par un texte relatif à la protection des animaux. Le CC s'oppose clairement à une formation obligatoire plus étendue. Il pourrait accepter le caractère obligatoire pour les aspects relevant de la protection des animaux, en tant que voie médiane, à savoir un cours de deux heures suivi de la projection d'un film et enfin du « contrôle des résultats ». Sur un autre point par contre, le CC est disposé à aller beaucoup plus loin que ne le propose l'OFEV. Il est d'accord que l'attestation de connaissances soit obligatoire pour tous les permis valables plus d'une semaine. Il a également soutenu à l'unanimité la proposition visant à dispenser la même formation aux instructeurs de toute la Suisse. Il appartiendra à Rudolf Hauser de présenter cette position consolidée dans le comité de pilotage de l'attestation de connaissances.

#### Prochaine étape: la formations des experts et des formateurs cantonaux

Il s'agit maintenant de se préparer à former les experts et les formateurs cantonaux issus des associations et fédérations de pêcheurs. Cette tâche et son financement relève de la Confédération elle commencera déjà durant l'automne 2007.







20, rte de Pré-Marais - 1233 Bernex Tél. 022 850 91 00 Fax 022 850 91 01

E-mail: info@thiebaud-perritaz.com

# Pêche en rivières à Genève: bilan et perspectives

(Source: site internet du Domaine Nature et Paysage: http://etat.geneve.ch/dt/site/protection-nature/

(M.P.) A l'occasion de l'ouverture de la pêche en rivières le 3 mars 2007, le Conseiller d'Etat Robert Cramer, a fait le point sur la situation de la pêche et des cours d'eau à Genève. Ci-dessous de larges extraits de son allocution.

#### La pêche en rivière connaît une progression réjouissante

En 2005, 1064 pêcheurs ont pris leur permis de pêche annuel en rivière, une légère augmentation (5%) par rapport à 2004, qui montre que la pêche reste une activité de loisirs prisée. Cependant, depuis de nombreuses années, la pêche en rivière est confrontée à une diminution des captures de salmonidés (truites et ombres), si prisés des pêcheurs. Cette diminution est liée à la dégradation des rivières qui n'a pu être que partiellement compensée par les efforts faits au niveau du traitement des eaux et de la renaturation de rivières. L'eau qui s'écoule dans nos rivières subit de plein fouet l'urbanisation galopante des bassins versants, notamment sur leur partie française. D'où l'intérêt des contrats de rivières transfrontaliers qui permettent de travailler sur des objectifs communs. Une des mesures permettant de compenser cette diminution est le repeuplement, dont le financement est largement couvert par la vente des permis. Une seconde mesure est la réglementation de la pêche. Depuis 2004, un nouveau règlement est en vigueur. Il limite volontairement le nombre de prises et augmente la taille minimale de capture pour préserver le cheptel piscicole fragilisé par l'état des rivières. L'analyse des statistiques de pêche montre que ce nouveau règlement, après avoir conduit à une réduction des prises de truites en 2004, se traduit par une augmentation des prises en 2005, amélioration qui devrait se poursuivre. A ces deux approches "traditionnelles" de la gestion de la pêche, s'ajoutent la renaturation des cours d'eau, le rétablissement de la libre circulation des poissons et enfin, l'identification et la correction des autres facteurs limitants.

#### Renaturation des cours d'eau, le point sur les travaux 2006

En 2006, la renaturation a poursuivi et terminé les travaux suivants:

- sur la Haute-Seymaz avec pour objectif de rendre à la rivière et ses affluents une dynamique naturelle tout en diminuant les risques de crues à l'aval.
- La remise à ciel ouvert du nant de Couchefatte où plus d'un kilomètre de cours d'eau retrouve une dynamique naturelle.
- La renaturation de l'embouchure de la Bistoquette a permis d'améliorer nettement l'habitat pour les poissons de la Drize.
- En attendant le démarrage de la deuxième étape des travaux de renaturation de l'Aire entre Certoux et Lully, prévue en septembre 2007, des mesures complémentaires ont été prises sur le tronçon pilote, en parallèle avec l'aménagement de cheminements. Il s'agit principalement de la remise à ciel ouvert d'un fossé, de la création d'une zone humide forestière et d'ouvrages destinés à l'habitat des poissons.
- Sur les Eaux froides, un des deux affluents vedettes de l'Allondon pour la reproduction de la truite, la dernière étape des travaux s'est déroulée à l'amont immédiat du pont de Russin. Ils comprenaient un resserrement du lit, la création de sous berges et une protection du talus par le génie biologique.
- Enfin, du côté de la Versoix, le Petit Saint-Loup a été réaménagé pour la reproduction de la truite fario, alors qu'en rive droite, d'anciennes installations de pisciculture ont été réaffectées au profit des batraciens et des libellules.

# Vidanges de Verbois, l'analyse des options suite au moratoire est en cours

Depuis 2003, date de la dernière vidange du barrage de Verbois, SIG a décidé de suspendre cette opération. Au vu de l'impact très important des chasses sur l'environnement et particulièrement sur la faune piscicole, mais également des contraintes liées à la gestion des sédiments, il était nécessaire de se donner le temps de la réflexion.

La volonté commune de l'Etat et SIG d'offrir une vue globale des connaissances et des études existantes afin d'entamer un dialogue constructif a abouti au colloque du Rhône des 15 et 16 juin 2006. Depuis, les options discutées ont été approfondies et six scénarios ont été définis. Ils seront comparés au moyen d'une trentaine de critères d'évaluation. Le résultat de ces analyses devrait être connu d'ici l'été 2007.



#### La vocation piscicole de la Versoix est confirmée

La Versoix, une de nos plus importantes rivières se jetant dans le lac, a fait l'objet de diverses mesures et d'un suivi piscicole approfondi depuis plusieurs années. Le but ultime est de retrouver une partie de la valeur halieutique de ce cours d'eau. Le suivi a permis de vérifier la pertinence des mesures de gestion prises au niveau de la renaturation, de la réglementation de la pêche, mais aussi de la gestion des centrales hydroélectriques, dont l'influence sur les poissons ne doit pas être sous-estimée. Les résultats de ce suivi confirment que le nouveau règlement en vigueur depuis 2004, a permis une augmentation notoire de la reproduction des truites, mais des mesures pour assurer celle de l'ombre doivent être prises. Pour que la reproduction naturelle puisse avoir lieu, il s'agit encore de supprimer les deux derniers obstacles à la libre circulation des poissons vers les frayères et de diminuer la mortalité causée par les turbines. Ces questions seront au centre de l'examen du dossier des demandes de concessions hydrauliques actuellement instruites.

#### Pour toute information:

Gottlieb Dändliker, inspecteur cantonal de la faune, DT, 022 388 55 01, gottlieb.dandliker@etat.ge.ch.

Pêche à Genève, réglementation, permis, statistiques : www.ge.ch/nature/peche

Cours d'eau et travaux de renaturation: www.ge.ch/eau



#### P'TITES NYMPHOS - 1er service

# Décharge assainie: merci aux pêcheurs et au service cantonal de gestion des déchets ! Satigny: pourrait mieux faire ...

En novembre 2006, M. Claude VERGA du Service cantonal de gestion des déchets nous communiquait : "Nous portons à votre connaissance que la commune de Satigny a retiré environ kg 2'500 de déchets divers provenant de l'ancienne décharge située sur les bords de l'Allondon, dont vous nous aviez signalé l'existence au mois de mai 2005. Vu la configuration du terrain et les moyens qu'il faudrait engager pour retirer plus de déchets, la commune de Satigny considère que la décharge a été assainie".

Même si la situation s'est nettement améliorée, les pêcheurs de l'AGSP regrettent que la commune de Satigny (certainement pas la plus pauvre du canton !) n'ait pas jugé utile d'assainir complètement les lieux.

#### Passe à poissons au barrage du Seujet

En janvier 2007, M. Damien SIDLER, chef de la cellule environnement-Rhône aux SIG nous communiquait: "Un suivi piscicole a été mis en place sur l'échelle du Seujet, suite notamment au problème constaté le printemps dernier (ndlr: nombreux barbeaux "piégés" dans une chambre de dissipation d'énergie) et afin d'évaluer le projet de transformation en passe à brosse. Le bureau ECOTEC est chargé de recenser 2 semaines par mois pendant toute l'année les remontées piscicoles. Le programme poissons de la passe écluse fera l'objet d'un contrôle de fonctionnement selon la méthode proposée par le bureau AQUARIUS de Neuchâtel, avec un ROV (robot sous-marin équipé d'une caméra) et des plongeurs". Commentaire de l'AGSP: depuis la mise en service du barrage du Seujet il y a de nombreuses années, cette échelle à poissons n'a jamais donné entière satisfaction. Espérons que dorénavant l'installation va enfin fonctionner, pour que la migration des poissons vers l'amont et le Lac Léman tout proche, puisse se faire sans problèmes ... y compris pour les barbeaux !!



#### La communication au DT: mea culpa!

Dans le No 46 de l'INFO-PECHE, nous avions (entre autres) méchamment brocardé le DNP, en relevant la manque de communication pour ce qui concernait la prise de position genevoise sur le projet de modification de l'ordonnance sur le Protection des Animaux (OPAn). Même si cela se passait dans le même Département, ce n'est en effet pas le DNP qu'il aurait fallu pointer du doigt mais bien le Service du Vétérinaire Cantonal, qui n'a pas fait son boulot à temps... ou n'a pas réagi. Il semblerait qu'en pleine tourmente "anti-muselières", ce service avait d'autres ... chiens à fouetter.

#### Boule blanche: suite et fin ??

Notre membre Michel BERTHOUD s'est vu reprocher par deux membres de la police du lac l'absence de boule blanche alors qu'il pêchait à la gambe. Le même jour, deux autres policiers du lac lui ont signalé qu'il ne devait pas "hisser" la boule blanche! Ne sachant plus qui croire, nous avions lancé un appel dans le Numéro 46 de l'Info-pêche sur le sujet de la "boule blanche". Serge FANKHAUSER, grand

pêcheur du Léman et accessoirement webmaster du site "www.peche.ch", nous a signalé ceci:

Le Règlement international de la Navigation sur le Léman stipule en son article 45 (Signalisation des bateaux et des filets de pêche): Les bateaux pêchant à la traîne doivent porter, lorsqu'ils remorquent un ou plusieurs flotteurs ou écarteurs, un ballon blanc placé à un endroit approprié et à une hauteur telle qu'il soit visible de tous les côtés. De plus, l'article 77 (Conduite des pêcheurs et vis-à-vis des pêcheurs) dit en son alinéa 3: "Sous réserve du respect des règles de barre et de route fixées au chap. 6, tout bateau ou engin ne pourra s'approcher à moins de 200 m par l'arrière et à moins de 50 m de part et d'autre d'un bateau en action de pêche à la traîne et portant la signalisation prescrite à l'art. 45". Donc, si un pêcheur sur le lac effectue sa pêche au moyen d'une "traîne de fond", il n'a pas besoin de signaler son action de pêche par une boule blanche, puisqu'il n'utilise pas de flotteurs ou d'écarteurs (CQFD !!) Il ne reste plus qu'à organiser une formation à la réglementation pour nos policiers du lac afin que tous parlent d'une même voix !

# Remise à ciel ouvert du Nant de Couchefatte et rénovation du premier groupe de production de l'usine hydroélectrique de Chancy-Pougny

(Communiqué du Département du Territoire)

Deux chantiers situés côte à côte sur la commune d'Avully, ont été inaugurés le 6 décembre 2006 en présence des partenaires français et des autorités communales et cantonales. Entrepris dans le respect du patrimoine naturel et historique, la renaturation du Nant de Couchefatte et la rénovation des bâtiments et équipements de production de l'usine de Chancy-Pougny, illustrent de manière exemplaire comment des objectifs paysagers et biologiques peuvent rejoindre ceux liés à la sécurité des biens et des personnes.

Le busage sur 450 mètres du Nant de Couchefatte à son embouchure dans le Rhône, était à l'origine des inondations de l'enceinte de l'usine de Chancy-Pougny, menaçant plus d'une centaine de millions de francs d'investissements. La remise à l'air libre de ce tronçon et le redimensionnement d'un bassin de rétention protègent dorénavant la centrale hydroélectrique et le Moulin Roget, datant du XVIe siècle, contre les crues, même exceptionnelles. Les travaux se poursuivent aujourd'hui en amont. A terme, c'est plus d'un kilomètre de rivière d'un seul tenant qui retrouvera son tracé historique et des eaux vivantes.

Alors que les travaux de renaturation se déroulaient sur le Nant de Couchefatte, le barrage et l'usine de Chancy-Pougny, au bénéfice d'une nouvelle concession octroyée en 2003 par les autorités de tutelle française et suisse, entamaient un vaste programme de rénovation de leurs bâtiments et équipements de production, en veillant à respecter à la fois l'architecture et le patrimoine d'origine.

Deux ans de travaux ont été nécessaires pour remplacer le 1er groupe de production. (...) Selon la nouvelle concession, les travaux à réaliser d'ici à 2021 comprennent notamment, le remplacement de deux dégrilleurs et des quatre autres groupes de production, le confortement du barrage pour répondre aux nouvelles normes anti-sismiques et le renforcement des équipements électriques du poste haute tension, rendu nécessaire par l'augmentation de puissance d'environ 20 % qui résultera de la modernisation de l'outil de production. La nature n'a pas été oubliée, d'importantes mesures de compensation environnementales seront réalisées ces prochaines années comme par exemple, la création d'une frayère, des étangs piscicoles et la construction d'un ouvrage de franchissement du barrage permettant de lever le dernier obstacle à la libre circulation des poissons sur le Rhône genevois. L'ensemble de ces travaux de rénovation est estimé à 100 millions de francs suis-

Si tout se déroule comme prévu, la rénovation complète de l'aménagement de Chancy-Pougny s'achèvera dans une dizaine d'années. L'usine aura alors retrouvé une seconde jeunesse, qui lui permettra d'opérer en toute sécurité et dans le respect des principes du développement durable.

#### Statistiques 2005 de la pêche en rivières: comparaison avec 2004

(P.M.) Les statistiques de captures de la saison 2005 sont disponibles. L'introduction dès 2004 d'un nouveau carnet de contrôle des captures a permis d'obtenir des indications très utiles non seulement sur le nombre de captures réalisées mais également sur la fréquentation des cours d'eau genevois. On peut dorénavant établir des comparaisons entre les deux années. Le travail préparatoire du DNP, et notamment de son technicien pêche Dimitri JAQUET, nous a grandement facilité la tâche dans l'analyse de cette 2e année de résultats. Un grand merci pour cette aide précieuse! (Vous pouvez obtenir les résultats 2004 et 2005 complets sur le site de l'Etat de Genève à l'adresse internet: <a href="http://etat.geneve.ch/site/protection-nature">http://etat.geneve.ch/site/protection-nature</a>

#### Nombre de permis et pêcheurs "actifs"

2004	2005
<b>1014</b> dont <b>561</b> (55%) ont au moins une ligne remplie dans le carnet (pêcheurs actifs).	<b>1064</b> dont <b>701</b> (66%) ont au moins une ligne remplie dans le carnet (pêcheurs actifs).

Commentaires: la nette augmentation (+ 11%) des "pêcheurs actifs" en 2005 est réjouissante. Par contre on s'étonne toujours du nombre de carnets restitués sans aucune ligne remplie; cela signifierait que 363 preneurs de permis (34%) ne sont jamais allés à la pêche durant l'année 2005. Ou alors, un certain nombre d'entre eux n'a pas encore réalisé qu'il faut remplir le carnet de pêche à chaque début de partie de pêche et à chaque fois que l'on change de secteur. Comme l'année 2007 verra les gardes de l'environnement mettre l'accent sur le contrôle des rivières, nous espérons que ces chiffres seront encore meilleurs à l'avenir.

#### Captures par pêcheur "actif"

2004	2005	
Chaque pêcheur "actif" a capturé en moyenne en 2004: 2.6 truites fario / 0.12 ombres / 0.14 brochets / 6.12 perches.	Chaque pêcheur "actif" a capturé en moyenne en 2005: 3.7 truites fario / 0.07 ombres / 0.14 brochets / 4.59 perches.	
Ce qui correspond à: 1459 truites fario / 66 ombres / 80 brochets / 3436 perches	Ce qui correspond à: 2605 truites fario / 47 ombres / 97 brochets / 3222 perches	

Commentaires: les statistiques de captures ne sont pas le seul indicateur du peuplement de nos cours d'eau, en effet de nombreux pêcheurs rendent des carnets bien remplis pour la fréquentation mais exempts de captures puisqu'ils gracient systématiquement leurs prises. A relever cependant une très forte augmentation (presque le double !) des captures de truites fario pour l'année 2005. Par contre les captures d'ombres sont encore en baisse...à quand la disparition de cette espèce élue "animal de l'année 2007"?

#### Fréquentation nette (nombre de pêcheurs "actifs" ayant fréquenté au moins 1 fois un cours d'eau)

Les pourcentages additionnés donnent un total supérieur à 100% puisque de nombreux pêcheurs fréquentent plusieurs cours d'eau.

2004	2005		
11'214 fréquentations = les 561 pêcheurs actifs ont effectué en moyenne 20 fréquentations de secteurs durant la saison 2004.	16'076 fréquentations = les 701 pêcheurs actifs ont effectué en moyenne 23 fréquentations de secteurs durant la saison 2005.		
<b>1. Rhône:</b> 66% de fréquentations, sur les 561 "actifs", 369 pêcheurs sont allés <b>au moins une fois</b> dans le Rhône.	<b>1. Rhône:</b> 63% de fréquentations, sur les 701 "actifs", 445 pêcheurs sont allés <b>au moins une fois</b> dans le Rhône.		
2. Versoix: 38% de fréquentations / 215 pêcheurs.	2. Versoix: 32% de fréquentations / 223 pêcheurs		
3. Allondon: 30% de fréquentations / 168 pêcheurs	3. Arve: 29% de fréquentations / 206 pêcheurs		
4. Arve: 28% de fréquentations / 158 pêcheurs	4. Allondon: 29% de fréquentations / 201 pêcheurs		
5. Laire: 4.5% de fréquentations / 25 pêcheurs	5. Aire: 16% de fréquentations/ 114 pêcheurs		
6. Seymaz: 3.7% de fréquentations / 21 pêcheurs	6. Laire: 5.4% de fréquentations / 38 pêcheurs		
7. Hermance: 3.3% de fréquentations / 19 pêcheurs	7. Seymaz : 4.3% de fréquentations / 30 pêcheurs		
8. Drize: 2.85% de fréquentations / 16 pêcheurs	8. Drize: 3% de fréquentations / 21 pêcheurs		
	9. Hermance: 2.6% de fréquentations / 18 pêcheurs		

Suite aux pages 6 et 7 →

#### Nombre de captures conservées (global et par cours d'eau)

2004	2005		
GLOBAL  Tous cours d'eau confondus, les pêcheurs genevois ont conservé en 2004: 1'469 truites fario, 34 truites arc-en-ciel, 66 ombres, 80 brochets et 3'436 perches.	GLOBAL Tous cours d'eau confondus, les pêcheurs genevois ont conservé en 2005: 2'605 truites fario, 35 truites arc-en-ciel, 47 ombres, 97 brochets et 3'222 perches.		
Rhône Perche: 3'436 pièces = 100% de la pêche annuelle Truite fario: 359 pièces (24.4% de la pêche annuelle) Brochet: 66 pièces (82.5% de la pêche annuelle) Ombre: 4 pièces (6% de la pêche annuelle) Truite arc-en-ciel: 4 pièces (12% de la pêche annuelle)	Rhône  Perche: 3'222 pièces = 100% de pêche annuelle Truite fario: 1156 pièces (44.4% de la pêche annuelle) Brochet: 91 pièces (93.8% de la pêche annuelle) Ombre: 17 pièces (36.2% de la pêche annuelle) Truite arc-en-ciel: 8 pièces (22.9% de la pêche annuelle)		
Arve Truite fario: 496 pièces (34%) Ombre: 15 pièces (23%) Brochet: 3 pièces (3.8%)	Arve Truite fario: 653 pièces (25.1%) Ombre: 7 pièces (14.9%) Truite arc-en-ciel: 4 pièces (11.4%)		
Allondon Truite fario: 283 pièces (19%) Ombre: 12 pièces (18%) Truite arc-en-ciel: 3 pièces (8.8%)	Allondon Truite fario: 203 pièces (7.8%) Ombre: 3 pièces (6.4 %) Truite arc-en-ciel: 4 pièces (11.4%)		
Versoix Truite fario: 241 pièces (16.4%) Ombre: 35 pièces (53%) Truite arc-en-ciel: 20 pièces (58.8%) Brochet: 6 pièces (7.5%)	Versoix Truite fario: 269 pièces (10.3%) Ombre: 20 pièces (42.6%) Truite arc-en-ciel: 5 pièces (14.3%) Brochet: 1 pièce (1%)		
	Aire (Réouverte à la pêche en 2005, après 23 ans d'interdiction !) Truite fario: 123 pièces (4.7%)		
Autres petits cours d'eau  Laire: 7 truites et 2 brochets  Seymaz: 24 truites  Drize: 26 truites  Hermance: 14 truites fario et 2 truites arc-en-ciel	Autres petits cours d'eau  Laire: 14 truites  Seymaz: 20 truites  Drize: 75 truites  Hermance: 5 truites		

Commentaires: ces chiffres "absolus" sont à relativiser par rapport au nombre de pêcheurs actifs. Pour le Rhône on constate avec satisfaction mais aussi un certain étonnement que le nombre de captures de truites a augmenté de 302% passant de 359 en 2004 à 1156 en 2005. Les truites "surdensitaires" (de 3 ans de 35 à 40 cm) immergées à titre d'essai en 2005 ont certainement joué un rôle dans ces résultats. Cela dit, on ne peut s'empêcher de penser que la pression de pêche opérée sur ces poissons "de bassines" s'est aussi reportée sur les truites indigènes. A noter également la situation particulière de l'Aire, réouverte à la pêche en 2005, où la plupart des 123 truites capturées sont issues de repeuplements de surdensitaires. A noter le spectaculaire et pour l'instant inexpliqué "bond" de la Drize dont les truites capturées passent de 26 en 2004 à 75 en 2005. L'Hermance par contre, montre une baisse inquiétante des captures, tout en sachant que ces statistiques n'incluent pas les captures des pêcheurs français sur ce cours d'eau. Quant à l'Ombre commun, la lente diminution de ses captures (et populations) se confirme, même si les pêcheurs sont limités à 5 ombres par an, ce poisson, élu "Animal de l'année" par Pro Natura, mérite une attention toute particulière de la part des instances cantonales de la protection de la nature. Il est vraiment urgent de mettre sur pied un "plan de sauvetage de l'ombre commun", sous peine de voir purement et simplement disparaître ce magnifique poisson des cours d'eau genevois.





#### Taille des poissons capturés (dans les 4 principaux cours d'eau)

Depuis 2004, les pêcheurs doivent noter la taille de chaque poisson conservé. De plus, les tailles de capture sont différenciées par cours d'eau pour la **truite**: Rhône = 35 cm, Allondon = 33 cm, Versoix = 30 cm, autres cours d'eau = 25 cm. Pour **l'ombre**, la taille légale de capture a été fixée partout à 35 cm et celle du brochet à 50 cm.

Ci-dessous en gras(!) = taille légale non respectée !

2004	2005
Rhône Truite: de 28 cm(!) à 80 cm; moyenne à 41.6 cm	Rhône Truite: de 26 cm(!) à 100 cm; moyenne à 42 cm
Ombre: de 35 cm à 47 cm; moyenne à 37.8 cm Brochet: de 50 cm à 110 cm ; moyenne à 67.2 cm	Ombre: de 35 à 51 cm; moyenne à 43.8 cm Brochet: de 35 cm(!) à 112 cm; moyenne à 63.2 cm
Arve Truite: de 25 cm à 72 cm; moyenne à 32.1 cm Ombre: de 26 cm(!) à 52 cm; moyenne à 39.7 cm	Arve Truite: de 25 cm à 75 cm; moyenne à 33 cm Ombre: de 37 cm à 50 cm; moyenne à 42.9 cm
Allondon Truite: de 25 cm(!) à 53 cm; moyenne à 36.5 cm Ombre: de 29 cm(!) à 43 cm; moyenne à 35.1 cm	Allondon Truite: de 30 cm(!) à 73 cm; moyenne 38.4 cm Ombre: de 35 cm à 40 cm; moyenne à 38.3 cm
Versoix Truite: de 25 cm(!) à 78 cm; moyenne 32.8 cm	Versoix Truite: de 29 cm(!) à 86 cm; moyenne 33.8
Ombre: de 30 cm(!) à 48 cm; moyenne à 38.4 cm	Ombre: de 35 cm à 45 cm; moyenne à 36.9 cm

**Commentaire:** en consultant les résultats de l'année 2004, nous avions déjà constaté avec étonnement que plusieurs pêcheurs avaient inscrit avec diligence des captures dans leur carnet de contrôle n'ayant pas atteint la taille légale! Cette tendance s'estompe un peu pour 2005 mais n'a pas encore disparu. Des contrôles accrus par les gardes de l'environnement devraient contribuer à faire disparaître ce genre de résultats.

#### Classement des secteurs les plus fréquentés (dans les 4 principaux cours d'eau)

Olassement des secteurs les plus frequentes		
2004	2005	
Rhône  Secteur 2 : aval barrage du Seujet - pont Butin 1430 fréquentations par 183 pêcheurs (7.81 fréq./pêcheur) Secteur 4 : aval barrage de Verbois - amont barrage de Chancy-Pougny 1426 fréquentations par 174 pêcheurs (8.20 fréq./pêcheur) Secteur 1 : aval pont du Mont-Blanc - amont barrage du Seujet 1074 fréquentations par 88 pêcheurs (12.20 fréq./pêcheur) Secteur 5 : aval barrage de Chancy-Pougny - frontière 717 fréquentations par 127 pêcheurs (5.65 fréq./pêcheur) Secteur 3 : aval pont Butin - amont barrage de Verbois 604 fréquentations par 174 pêcheurs (4.44 fréq./pêcheur)	Rhône  ① secteur 2 : aval barrage du Seujet - Pont Butin 3579 fréquentations par 258 pêcheurs (13.87 fréq./pêcheur) ② secteur 1 : aval pont du Mont-Blanc - amont barrage du Seujet 1891 fréquentations par 118 pêcheurs (16.03 fréq./pêcheur) ③ secteur 4 : aval barrage de Verbois - amont barrage de Chancy-Pougny 1651 fréquentations par 184 pêcheurs (8.97 fréq./pêcheur) ④ secteur 5 : aval barrage de Chancy-Pougny - frontière 942 fréquentations par 150 pêcheurs (6.28 fréq./pêcheur) ⑤ secteur 3 : aval pont Butin - amont barrage de Verbois 649 fréquentations par 142 pêcheurs (4.57 fréq./pêcheur)	
Arve  ① secteur 6 : Jonction - pont de Carouge 970 fréquentations par 104 pêcheurs (9.33 fréq./pêcheur) ② secteur 8 : pont de Vessy - frontière 930 fréquentations par 73 pêcheurs (12.74 fréq./pêcheur) ③ secteur 7 : pont de Carouge - pont de Vessy 616 fréquentations par 64 pêcheurs (9.63 fréq./pêcheur)	Arve  ① secteur 6 : Jonction - pont de Carouge 1672 fréquentations par 129 pêcheurs (12.96 fréq./pêcheur) ② secteur 7 : pont de Carouge - pont de Vessy 796 fréquentations par 85 pêcheurs (9.36 fréq./pêcheur) ③ secteur 8 : pont de Vessy - frontière 668 fréquentations par 77 pêcheurs (8.68 fréq./pêcheur)	
Allondon  Secteur 11: pont des Baillets - parcours limitrophe 510 fréquentations par 99 pêcheurs (5.15 fréq./pêcheur) Secteur 10: pont de Russin - pont des Baillets 485 fréquentations par 116 pêcheurs (4.18 fréq./pêcheur) Secteur 12: parcours limitrophe - frontière 224 fréquentations par 60 pêcheurs (3.73 fréq./pêcheur) Secteur 9: parcours mouche (embouchure - pont de Russin) 221 fréquentations par 53 pêcheurs (4.17 fréq./pêcheur)	Allondon  Secteur 11 : pont des Baillets - parcours limitrophe 510 fréquentations par 103 pêcheurs (4.95 fréq./pêcheur) Secteur 10 : pont de Russin - pont des Baillets 424 fréquentations par 126 pêcheurs (3.37 fréq./pêcheur) Secteur 12 : parcours limitrophe - frontière 298 fréquentations par 86 pêcheurs (3.47 fréq./pêcheur) Secteur 9 : parcours mouche (embouchure - pont de Russin) 215 fréquentations par 74 pêcheurs (2.91 fréq./pêcheur)	
Versoix  ① secteur 16 : barrage du bief de Richelien - limitrophe 397 fréquentations par 109 pêcheurs (3.64 fréq./pêcheur) ② secteur 17 : limitrophe - frontière VD 363 fréquentations par 99 pêcheurs (3.67 fréq./pêcheur) ③ secteur 13 : embouchure - barrage des Usiniers 350 fréquentations par 79 pêcheurs (4.43 fréq./pêcheur) ④ secteur 14 : barrage des Usiniers - pont route de l'Etraz 308 fréquentations par 94 pêcheurs (3.28 fréq./pêcheur) ⑤ secteur 15 : pont route de l'Etraz - barrage du Bief de Richelien 257 fréquentations par 63 pêcheurs (4.08 fréq./pêcheur)	Versoix  ① secteur 16 : barrage du bief de Richelien - limitrophe 487 fréquentations par 127 pêcheurs (3.83 fréq./pêcheur) ② secteur 13 : embouchure - barrage des Usiniers 354 fréquentations par 83 pêcheurs (4.27 fréq./pêcheur) ③ secteur 14 : barrage des Usiniers - pont route de l'Etraz 350 fréquentations par 105 pêcheurs (3.33 fréq./pêcheur) ④ secteur 17 : limitrophe - frontière VD 343 fréquentations par 106 pêcheurs (3.24 fréq./pêcheur) ⑤ secteur 15 : pont route de l'Etraz - barrage du Bief de Richelien 201 fréquentations par 82 pêcheurs (2.45 fréq./pêcheur)	

Commentaire: l'évolution des fréquentations et du nombre de pêcheurs entre 2004 et 2005 selon les secteurs est très instructive. On remarque que tous les secteurs "en tête" en 2004 conservent leur rang en 2005. L'augmentation du nombre de fréquentations n'est pas toujours en relation avec une augmentation égale du nombre de pêcheurs, d'où l'intérêt du rapport fréquentations/pêcheur qui permet une comparaison plus fine.

#### **NOUVELLES DE LA FSP**

#### Les prédateurs, un défi pour les cantons

(Journal Suisse de la Pêche - Édition Février 2007) **Trouver une solution au problème des prédateurs représente un défi** pour les cantons d abord. Faute de compétences légales, I OFEV ne peut pas décréter des mesures « d en haut ». L initiative doit à tout prix venir « d en bas ».

C'est à cette conclusion que la délégation de la FSP est arrivée à la plus récente de ses rencontres régulières avec les cadres supérieurs de l'OFEV, compétents en la matière. Selon les conseillers juridiques de l'OFEV, le plan de mesures estival sur le cormoran ne peut pas être mis en œuvre faute de bases légales. Quelle désillusion! Autrement dit, bien que les conditions autorisant des interventions dans les endroits où le cormoran niche soient objectivement remplies (plus de 100 couples nicheurs), l'OFEV ne peut pas ordonner de son propre chef des mesures pour ce qui est de la réserve ornithologique du Fanel sur le Lac de Neuchâtel. L'initiative doit venir d'en bas, c'est-à-dire que les cantons concernés doivent proposer des interventions (à qui ?) à l'OFEV qui est habilité à les autoriser. Aucun canton n'ayant déposé de demande, il appartiendra aux fédérations can-



tonales de la FSP d'intervenir auprès des autorités de leur canton pour que celui-ci puisse faire valoir ses requêtes auprès de l'OFEV. Ainsi, l'OFEV et son département de tutelle, le département de l'environnement (DETEC), seront contraints de prendre position matériellement. Le cas échéant, leur décision pourrait être portée jusque devant le Tribunal fédéral.

Les cadres de l'OFEV responsables des domaines de la pêche (de gauche à droite), W. Geiger, sous-directeur, E. Staub et E. Marendaz exposent aux représentants de la FSP W. Widmer, M. Peter et T. Winzeler, leur impuissance en matière de prédateurs

De plus, les cantons pourraient demander à la Confédération de réviser les dispositions régissant le domaine de la protection et/ou exiger qu'on raccourcisse la période de non-intervention hivernale contre le cormoran qu'on pourrait en fait chasser. Le même principe pourrait prévaloir pour le harle-bièvre que l'on pourrait aussi chasser dans des cas particuliers, à la demande des cantons. En l'occurrence, ce sont les cantons qui devraient fournir les éléments de base visant à assouplir les prescriptions de protection. Mais il faudrait que ces dispositions résistent à l'examen du Conseil fédéral et, qu'en cas de recours, elles passent également le cap du Tribunal fédéral. C'est en fonction de cet objectif que les cantons doivent organiser les mouvements de pression.

Cette nouvelle voie de la stratégie de résolution des conflits a été présentée, le 17 novembre dernier à Neuchâtel, par l'OFEV à l'occasion de sa journée d'information « Poisson et oiseau ». Jusqu'ici, elle a eu peu d'écho dans les administrations cantonales. L'OFEV estime qu'une stratégie sur la marche à suivre, soutenue aussi bien par la FSP que par les protecteurs des oiseaux, pourrait faciliter la gestion du dossier des prédateurs, dossier que cet office considère aussi comme prioritaire. C'est la raison pour laquelle on prendra très prochainement des initiatives en la matière au niveau le plus élevé.

#### Les causes de la MRP localisées

Au cours de la rencontre qui a duré plus de trois heures, on a également appris que les observations de longue durée (monitoring) sur la maladie du poisson MRP (maladie rénale proliférative) sont terminées. On connaît aujourd'hui les éléments déterminants de son déclenchement. Des examens supplémentaires sont évidemment nécessaires (hôte du parasite, influence de la température de l'eau). La cause principale de l'épizootie a été localisée : il s'agit des poissons atteints par la maladie ou des poissons non appropriés que l'on affecte au repeuplement.

Mentionnons encore que le financement du Bureau suisse de conseil pour la pêche (FIBER) est assuré pour trois années supplémentaires. La FSP participe à ce financement. Le projet « Réseau suisse poissons en diminution » continuera aussi à vivre. La direction du projet publiera prochainement un plan en dix points. La section de l'OFEV conduite par Erich Staub lancera prochainement « un projet visant à ombrager ». Un boisement approprié devrait permettre de protéger efficacement les rivières et les ruisseaux contre l'ensoleillement et les températures élevées.





#### NOUVELLES DE LA FSP (suite)

(Journal Suisse de la Pêche - Edition mars 2007) Au cours de ses séances des 13 janvier et 3 février, le Comité directeur (CD) a traité toute une série d'objets en plus de la réforme des structures. En voici l'essentiel en bref.

#### Initiative "Eaux-Vivantes"

Le CD a pris connaissance avec une certaine inquiétude de la décision du Conseil fédéral d'ajourner à la fin de février sa décision concernant la suite à donner à l'initiative de la FSP « Eaux vivantes ». Les conséguences financières de l'initiative, ou d'un éventuel contre-projet que propose le conseiller fédéral Leuenberger, doivent être évaluées sous la pression des conseillers fédéraux Blocher et Merz. Par contre, les préparatifs pour l'accompagnement de l'initiative sur le plan politique et publicitaire progressent selon la planification. Même après son départ à la fin de février en tant que chargé d'affaires, Tobias Winzeler continue à gérer ce dossier.

#### Il mangue encore 230'000 francs!

A la fin de 2006, le Fonds de lutte de la FSP s'élevait à 117'595 francs. Il manquait donc le montant non négligeable de 230'000 francs pour atteindre le résultat théoriquement possible de 350'000 francs.

Comme on le sait, le fonds de lutte créé pour financer les activités en relation avec l'initiative de la FSP « Eaux vivantes », devrait être alimenté par l' »action dite du billet de 10 francs ». Si tous les membres d'une organisation affiliée à la FSP s'acquittaient de cette obole, le fonds devrait atteindre, au bout du compte, la jolie somme de 350'000 francs. Or, deux ans après le début de la campagne, il manquait à la fin de 2006, 230'000 francs dans la caisse pour que soit atteint l'objectif, ambitieux certainement mais réalisable. Les fédérations cantonales et les sociétés ont encore bien du travail d'encouragement à faire.

A en croire Rolf C. Auer, caissier central démissionnaire, « quelques dons ont été enregistrés l'année dernière ». Ils ont atteint la somme de 37'234 francs. Dans son rapport annuel. Rolf C. Auer observe textuellement que « l'initiative a abouti et notre combat se déplace sur un autre front ». Il faut des movens pour que l'initiative puisse avoir un quelconque écho politique, « Nous nous sommes donné pour objectif de sauver les eaux, leur faune et leur flore. Nous devons donc nous donner les moyens de financer chaque pas qui conduira vers la réalisation de ce but. Par conséquent, nous réitérons l'appel suivant à chaque pêcheur ou pêcheuse. Par un petit sacrifice, tu ajouteras une petite pierre à la construction d'un grand édifice. »

Les dons, individuels aussi, sont à adresser à : Raiffeisenbank, 4123 Allschwil 2, Compte de chèque postal 40-8710-9 (en faveur du compte 81832.34 - 80775, Fédération suisse de pêche, Fonds de lutte, 3001 Berne).

Rolf Auer et la direction de la fédération remercient cordialement toutes celles et tous ceux qui ont déjà consenti un don et encouragent les « abstinents » à suivre leur exemple. Chaque franc compte !

(Journal Suisse de la Pêche - Edition avril 2007) Bonnes nouvelles : la direction administrative de la FSP est opérationnelle, en Suisse romande des signes encourageants se dessinent dans le domaine des cormorans et l'initiative de la FSP pour la renaturation « Eaux vivantes » donne de l'urticaire au Conseil fédéral.

La retraite de Tobias Winzeler a nécessité une solution transitoire pour la direction des affaires de la FSP : or la direction administrative de la FSP est opérationnelle. Jusqu'à l'entrée en force des nouvelles structures, Werner Widmer assumera la fonction de président gérant les affaires. Dans le domaine administratif, il sera secondé par Helena Diggelmann du Bureau TIPP&EX. Sarah Schläppi, étudiante en droit, assurera la rédaction des procès-verbaux. Successeur désigné du caissier central Rolf C. Auer, Albert Demut s'occupe des finances depuis le 1er janvier 2007. Tobias Winzeler se tient à disposition pour assumer des mandats particuliers, notamment dans le domaine juridique et pour la poursuite des travaux concernant l'initiative « Eaux vivantes ». Pour les questions spécifiques concernant la pêche, la FSP pourra compter sur le Bureau suisse de conseil de la pêche FIBER et sur Matthias Escher, Dr en médecine vétérinaire (prédateurs, protection des animaux, notamment).

#### Neuchâtel: un "vert" favorable aux tirs sur la colonie de cormorans nicheurs du Fanel

Certaines autorités cantonales semblent lentement découvrir le problème des cormorans nicheurs. C'est ainsi que lors de l'assemblée générale de la Société neuchâteloise des pêcheurs en rivière, le conseiller d'Etat Fernand Cuche (Verts) s'est montré décu de la passivité de l'OFEV. Il s'est déclaré fermement décidé à contribuer à la solution du conflit relatif à la colonie des cormorans qui nichent au Fanel. A son avis, on peut décimer l'effectif des cormorans sans menacer l'espèce. On ne peut plus conduire cette affaire au rythme actuel.

#### Merz et Blocher ... mal conseillés

Il convient enfin de mentionner que selon le quotidien « Tagesanzeiger », l'initiative « Eaux vivantes » pèse sur l'estomac du gouvernement fédéral, en particulier sur celui des conseillers fédéraux Merz et Blocher. Ceux-ci semblent s'attendre à l'accep-

A 15 minutes de Genève par l'A 40 Sortie Bonneville. Découvrez le site De pêche « AU BIEN NOYE » Ce petit lac de 7 ha est situé dans un Cadre sauvage au cœur de la Haute-Savoie. Location de barques. Mouche fouettée sans ardillon. Truites arc-en-ciel, fario. Aquabonita, saumons des meuniers, brochets, perches et black-bass.

Site internet: http://www.aubiennoye.com Email: auberge.mont-blanc@wanadoo.fr

Pour renseignement et réservations : 0033 450 97 42 72

tation de l'initiative par le peuple et par les cantons. Le conseiller fédéral Merz semble craindre de nouvelles dépenses fédérales alors que son homologue Blocher craint des charges supplémentaires pour l'économie. Ils paraissent ne pas avoir lu correctement le texte de l'initiative, ou ils ont été mal informés et conseillés par leur entourage. C'est la raison pour laquelle le Comité directeur a tenu à clarifier la situation en publiant un communiqué de presse.

#### P'TITES NYMPHOS - 2e service

#### Pêche à Tabary

C'est par une belle journée ensoleillée de fin mars 2007 que la pêche de récolte du bief de Tabary fut réalisée par les "Pêcheurs de l'ombre" avec l'aide de Jean-Pierre, Jean-Claude, Jean-Marc, Emmanuel, Jacques, Jean-Luc et les autres sous la supervision de Dimitri JAQUET. Pour rappel, le bief a été doté de 1000 truitelles de 1 an en avril 2006. Le résultat de la pêche, effectuée par les pêcheurs amateurs ayant suivi le cours de pêche électrique, est le suivant: il a été récolté 139 truites dont la taille moyenne est de 20,6 cm. Il a été capturé en outre :1 gardon, 35 perches, 37 goujons, 16 barbeaux, 11 tanches, 21 épinoches, 4 brochets, 1 loche, 26 chevaines, 9 poissons chats, 4 lottes et quelques écrevisses américaines et signal: belle biodiversité! Il faut noter que malgré des fils tendus au dessus du cours d'eau, 11 truites ont été touchées par des oiseaux piscivores, vraisemblablement des hérons. Les truites ont été ensuite déversées à l'aval du barrage de Verbois. Un repas de grillades arrosé comme il se doit a terminé cette partie de pêche. Le faible résultat est dû en partie par le fait que le bief n'est pas encore complètement aménagé et en partie par la prédation des oiseaux et des brochets. Les pêcheurs de l'ombre ne désespèrent pas améliorer ce résultat et prendront les mesures adéquates pour y parvenir.



La pêche électrique, ça se fait avec des "pola"!

#### Salon de la Pêche à Thoiry

Les 24 et 25 février 2007 a eu lieu le premier Salon de la pêche du Pays de Gex. Pour une première édition, ce fut une belle réussite de la part de l'AAPPMA de Thoiry emmenée par le président Roger MATTY et sa dynamique équipe. A noter que l'AGSP était présente sur un stand où plusieurs membres ont assuré une permanence; merci à eux! L'édition 2008 est déjà envisagée et on se réjouit d'y retourner.

#### Contrat-rivières du Pays de Gex ... on creuse !

Les travaux de raccordement du réseau des eaux-usées du Pays de Gex au réseau genevois et à la future STEP du Bois-de-Bay ont commencé. Les travaux préparatoires pour l'excavation de la galerie côté suisse sont terminés et les prochaines semaines l'opération de creusement par la technique dite en "pousse-tube" va commencer. D'ici l'été, le chantier de la galerie côté français va également débuter. Une très intéressante visite sur place a été organisée le 3 avril 2007 dans le cadre d'une réunion du comité du contratrivières du Pays de Gex-Léman. Merci aux organisateurs !

#### La Plaine: nouvelle zone de délassement

Un nouveau plan directeur de quartier du village de la Plaine va être mis à l'enquête publique. Il est prévu une **zone de délassement au bord du Rhône** juste à l'aval du Pont de La Plaine en rive droite ainsi que le déplacement de la route de Challex le long de la voie CFF. Essentiellement dévolue aux riverain locaux, la baignade (et la pêche ?) y sera favorisée.

#### Navibus: C-G-Nial?

Suite à un courrier de l'AGSP au sujet de l'introduction fin mai 2007 des "Navibus" sur plusieurs lignes entre lignes Thonon, Nyon, Yvoire, Chens et Genève, la CGN a répondu à nos inquiétudes en ce qui concerne la navigation de plaisance et la pêche sur le Léman. Le contenu du courrier de la CGN ne nous rassure qu'à moitié puisque la vitesse d'exploitation de ces navettes rapides sera de 50 km/h. Même avec un radar très sophistiqué, il ne sera pas facile au barreur de slalomer entre les "polets" des pêcheurs professionnels et les "traîne-matin" du Léman, notamment dans le petit-lac où quatre lignes vont être mises en service: Nyon-Yvoire (12 minutes), Nyon-Chens-s/-Léman (12 min.), Nyon-Genève (35 min.) et Thonon-Nyon-Genève (62 min.). Ajoutons que la consommation annoncée de 7,5 litres de carburant au kilomètre parcouru nous laisse songeurs. Enfin, la hauteur de vague à 300 mètres du bateau ne devrait être que de 30 cm. Une séance d'information sur ces vedettes rapides est organisée le mercredi 16 mai 2007 au Musée du Léman à Nyon. En 2008: arrivée d'un deuxième Navibus ... on se réjouit déjà ?!

#### Turbineurs ... ça rime avec quoi déjà ?

Lors du discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la pêche en rivières, le Conseiller d'Etat Robert CRAMER a émis un avis personnel sur le problème des "turbineurs" de la Versoix. Le magistrat estime que la procédure de "renouvellement" de la concession à l'un des deux turbineurs "historiques" de la Versoix doit aller à son terme, assortie de toutes les garanties concernant la loi sur la protection des eaux (débits minimum) et sur la pêche (libre migration). Mais le Conseiller d'Etat a ajouté que cela signifie aussi qu'aucune autre installation hydroélectrique ne sera autorisée sur le cours aval de la rivière pour des raisons évidentes de protection de l'habitat des poissons peuplant ce cours d'eau. A l'AGSP on se réjouit beaucoup de cette prise de position face aux "appétits hydroélectriques" du Service cantonal de l'Energie ... pour qui chaque goutte compte. Les poissons apprécieront!

#### Calendrier 2007

Ass. Délégués FSP 2007: samedi 5 mai 2007 à Olten

Ouverture de l'Ombre: samedi 19 mai 2007

Journée pêche au lac APL/ASL: dimanche 29 juillet 2007

Camp de pêche AGSP: du 13 au août 2007

Passeport-vacances: samedi 27 août 2007 à Richelien Fermeture rivières: dimanche soir 30 septembre 2007 Fermeture Rhône et Arve: dimanche soir 28 octobre 2007

#### Prière du pêcheur

"Mon Dieu, donne-moi la **Sérénité** d'accepter la taille des poissons que j'attraperai, le **Courage** de ne pas tricher à ce sujet et la **Sagesse** d'accepter que quoi que je dise, personne ne me croira"

# **BOUTIQUE DU PECHEUR**

4, quai du Rhône CH – 1205 Genève

Tel: +4122 329 16 29 Fax: +4122 321 66 32

Email:

info@boutiquedupecheur.ch

Internet:

www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop



... que feriez-vous

# Brochet lémanique: l'arrêté qui fait débat !

(M.P.) L'arrêté qui supprime la période de protection du brochet dans le lac Léman ne laisse personne indifférent (voir également l'éditorial en première page). Nous développons le thème ci-dessous, afin que chacun puisse se faire une opinion.

#### Pourquoi cette décision?

Ces cinq dernières années, les captures de brochets effectuées par les pêcheurs professionnels et amateurs exerçant dans le lac Léman n'ont cessé d'augmenter puisqu'elles sont passées de 31 tonnes en 2000 à 47 tonnes en 2005. Cette forte expansion du brochet n'est pas sans conséquences sur les autres espèces piscicoles (prédation interspécifique). Parallèlement, les captures d'ombles chevaliers ont rapidement diminué: on est passée de 68 tonnes d'ombles en 2000 à 17 tonnes en 2005. Cet effondrement des captures est dû à plusieurs facteurs dont celui de l'expansion de la population de brochets.

Il faut ajouter à cela que durant ces dernières années, les conditions de reproduction du brochet se sont améliorées dans le Léman. Cela est notamment dû au fait que le lac est maintenant dans un état "mésothophe". Autrement dit, la qualité de l'eau s'est améliorée et les plantes aquatiques (les potamots) sur lesquelles le brochet pond ses oeufs est en expansion et donc il est le premier à en profiter. De plus, le brochet est porteur d'un parasite qui affecte également sa "cousine" la perche et qui entrave la croissance de cette dernière en se fixant sur son foie.

#### Qui prend la décision ?

La décision de supprimer la période de protection s'est prise dans le sein d'une instance où les pêcheurs (amateurs et professionnels) sont représentés. En effet, suite aux recommandations du groupe Plan d'Aménagement Piscicole (PAP), ainsi qu'à l'abrogation en 2006 de la période de protection du brochet au niveau de l'ordonnance fédérale relative à la loi sur la pêche, la Commission Intercantonale pour la pêche dans le lac Léman a décidé, en s'appuyant sur l'article 54 du règlement d'application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la pêche dans le Lac Léman, d'autoriser la pêche du brochet durant sa période de protection, qui va du 1er avril au 10 mai 2007. Pendant cette période, les autres dispositions pour la pêche de loisir restent toutefois applicables, à savoir: taille minimale de capture des brochets: 45 centimètres et nombre de captures limité à 5 brochets par jour. Il est important de préciser que cet arrêté a été pris pour une période limitée à une année et qu'un suivi des captures de brochet sera effectué durant les mois d'avril et mai 2007 afin d'évaluer l'impact de cette mesure sur le cheptel de brochets du Léman

#### A chacun son point de vue

Que l'on soit biologiste, technicien-pêche, pêcheur amateur ou professionnel, les points de vue sur la suppression de la période de protection sont bien différents:

Le biologiste "gestionnaire", nous dit à juste titre que pour limiter une espèce en forte expansion, il vaut mieux essayer de prélever les géniteurs pendant leur période de reproduction que de pêcher leur descendance. Il ajoute que le brochet est vecteur d'un parasite (le trionophorus) qui se transmet à la perche, se fixe sur son foie et empêche le développement normal de ce poisson ... il est donc important d'essayer de limiter la population de brochets.

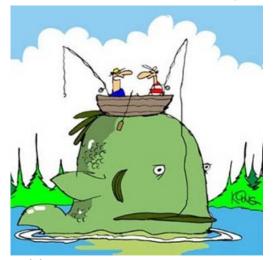
Le pêcheur "éthique" rétorque que les amateurs capturent actuellement très peu de brochets et que la pêche durant la période de reproduction est de toute manière contraire à l'éthique. Il ajoute que cette mesure risque de déboucher à terme sur une baisse catastrophique de cette espèce et qu'on va finalement le regretter.

Le pêcheur "viandard" lui, se réjouit de cette nouvelle possibilité d'effectuer des captures et demande même qu'on supprime la taille légale et le nombre limité de captures (NdIr: quitte à les jeter ensuite dans les bennes à ordures!).

Quant au **pêcheur professionnel**, il est favorable à cette mesure car le brochet s'attaque aux poissons nobles et indirectement aux perches, plus intéressants d'un point de vue commercial.

Enfin, pour **le technicien-pêche**, Dimitri JACQUET, la pêche du brochet pendant sa période de reproduction est un problème mineur comparé à la problématique beaucoup plus préoccupante de la reproduction des Salmonidés dans le lac Léman et ses affluents. Il reconnaît cependant que la mesure récente n'est pas à elle seule garante d'un résultat immédiat sur les populations de brochets. Il ajoute qu'il convient de garder son calme et de relativiser les positions de chacun. Il cite un exemple au sujet du brochet justement: "si les amateurs n'attrapent que rarement des brochets ils en déduisent à tort que la population de ce poisson est en régression alors que dans le même temps les professionnels capturent en nombre dans leurs filets ces mêmes poissons qui boudent les leurres des amateurs. C'est exactement ce qui se passe actuellement dans le Léman".

En conclusion, il nous semble nécessaire d'utiliser encore mieux le nouveau petit bulletin d'information de la FIPAL, organe de communication des pêcheurs amateurs lémaniques suisses et français, afin de faire passer l'information sur ce débat mais également sur les commissions dans lesquelles les décisions sont prises et d'une manière plus générale sur la représentativité des pêcheurs dans ces instances; c'est une garantie supplémentaire d'un système réellement participatif.



*je préfère t'avertir ... c'est toi qui le vide !* 

Maxime PREVEDELLO - président AGSP

Pour toute information:
Dimitri Jaquet, technicien pêche,
Domaine nature et paysage (DT), tél.: 022/388.55.00
site Internet: www.ge.ch/nature/peche





www.articles-peche.ch

Un grand choix pour la pêche, rivières, mouche, lacs et traîne. Écoles de pêche lac et mouche.



8h00 à 12h00-13h30 à 18h00 Ouvert le DIMANCHE matin de Mars à Octobre Fermé le LUNDI













Nom/ Prénom :\_

Articles de Pêche Route de Suisse 22 1290 Versoix Tél. +41 (0) 22 755 54 41 Fax +41 (0) 22 755 54 42 versoix@articles-peche.ch

MITCHELL





ENCORE UN PEU DE PATIENCE, JE SENS QU'IL OURRAIT SE PASSER UN TRUC ENORME !

Date de naissance :\_\_\_\_\_

**1233 BERNEX** 

# Quoi ! vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP?

Que le brochet soit élu animal de l'année par Pro Natura?

Sociétés membres : La Carougeoise La Fine Equipe Genève Fishing Club Genève

La Versoisienne Les Bouvières Amicale TOS-Lémanique

Les pêcheurs de l'ombre.

Vous pouvez aussi adhérer en tant que membre individuel ou sympathisant!!

### **DEMANDE D'ADHESION A L'AGSP** (No 47 - Avril 2007)

Adresse :	Lieu/No Postal :		
No de tél. :	Email :		
Je so	ussigné désire devenir	membre de l'AGSI	P:
(Ma candidature sera alors pro • J'aimerais adhérer à une des Si oui, laquelle :	el - sympathisant* oui - posée lors de la prochaine Asse sociétés membres: oui- i  pêche genevois (lac ou rivière) :	emblée Générale. Cotisation non *	
<u>Lieu et date</u> :	<u>Signature</u> :		
AGSP LES BOUVIERES LA CAROUGEOISE LA FINE EQUIPE GENEVE FISHING CLUB GENEVE LA VERSOISIENNE AMICAL F. TOS-L émanique	HAYOZ Christophe BRINER Charles LANG Jacques PACHE Jean-Marc BEUCHAT Pierre-Alain	4b, ch. de l'Aulne 116, ch. de la Montagne 56, Jacques-Dalphin 2c, ch. du Gué 70, ch. de l'Etang	1224 CHBOUGERIES 1227 CAROUGE 1212 GRAND-LANCY

Site de l'AGSP (en construction): www.agsp.ch

LES PECHEURS DE L'OMBRE

Site du Fishing Club Genève: www.fishing-club-geneve.com

Site Ecoles de pêche Genève : www.vulgata.ch

**HONEGGER** Jean-Luc 255, rue de Bernex